



Devenir référent technique "Tous forages d'eau" d'une entreprise certifiée

Inter (28h)

Code EAU24

Les + de cette formation

Formation répondant aux exigences de l'arrêté du 18 mars 2026 (art. L. 241-2 et R. 241-1 à R. 241-5 du code de l'environnement) en vue de la certification pour les entreprises réalisant des travaux de forages d'eau.

Tarif : 2760 € HT - Déjeuners inclus

Durée : 28h

Pour qui ?

Responsables de la mise en œuvre et du suivi du chantier de forage destinés à devenir référents techniques au sein de leur entreprise certifiée.

Pré requis

Avoir une expérience minimale sur l'un des types de chantiers de forage d'eau suivants : - Forages de reconnaissance dans le cadre de la recherche d'eau - Forages de prélèvement d'eau souterraine (hors usage domestique) Maîtriser les fonctionnalités de base d'Excel

Objectifs de formation

Appliquer les exigences techniques et réglementaires applicables aux forages d'eau
Contrôler la conformité des opérations de forage
Assurer la fonction de référent technique au sein de son entreprise

Siège - Centre scientifique et technique

3, av. Claude-Guillemain, BP 36009, 45060 Orléans Cedex 2 - France

brgm - établissement public à caractère industriel et commercial - RCS Orléans - SIRET 582 056 149 00120 www.brgm.fr

BRGM Formation - Déclaration d'activité d'organisme de formation enregistrée sous le n° 2445P017845

Tél. : +33 (0) 2 38 64 37 91 - brgmformation@brgm.fr

<https://formation.brgm.fr>

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Programme détaillé

1- Cadre technique et réglementaire des Forages d'Eau

Hydrogéologie et Forages d'eau

Principes de l'hydrogéologie : fonctionnement des aquifères et circulation des eaux souterraines
Enjeux liés aux eaux souterraines : aspects quantitatifs et qualitatifs.

Identification et rôle des acteurs institutionnels.

Sources de données et interprétation des informations disponibles

Le forages d'eau : Rappels sur les techniques de forage et les opérations complémentaires (Pompages d'essai et diagraphies)

Cadre réglementaire et normatif

Exigences réglementaires et normatives applicables aux travaux de forage d'eau
Certification des entreprises selon l'arrêté du 18 mars 2026

2 : Exigences techniques des opérations de forage d'eau

Préparation et organisation d'un projet de forage

Analyse du contexte et des contraintes du site
Implantation des forages
Choix des techniques de forage
Prévention des risques : sécurité, environnement, protection de la ressource

Exercice d'application : Implantation d'un forage selon les contraintes et dans le respect de la réglementation

Conception, mise en œuvre et contrôle technique du forage

Éléments techniques du devis de forage
Choix des équipements de forage et mise en place (Tubages et crépines, Gravillonnage, Cimentation, Systèmes de pompage)

Planification et réalisation de diagraphies

Développement du forage : nettoyage et complétion

Suivi, contrôle et fin de vie d'une installation de forage

Étude de cas : Conception d'un projet de forage
dessin de la coupe et établissement du devis

Moyens pédagogiques

Exposés techniques illustrés et illustrations à l'aide d'exemples.

Retours d'expérience du formateur.

Exercices d'application.

✓ Modalités d'évaluation

Formation sanctionnée par une épreuve finale d'évaluation des compétences, reposant sur deux études de cas de cas (forage au marteau fond de trou et forage rotary). elle vise à évaluer la capacité du candidat à analyser une situation de forage, à justifier ses choix techniques et à vérifier la conformité des opérations au regard des exigences réglementaires et techniques.

La réussite à l'épreuve est obtenue sous réserve d'obtenir une note minimale de 5 sur 10 à chacune des 2 études de cas.

A l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant, ainsi qu'une attestation de réussite délivrée aux participants ayant satisfait aux modalités d'évaluation.

Responsable pédagogique

Alexis GUTIERREZ, Jérôme BARRIERE,
hydrogéologues experts au BRGM

Prochaine(s) session(s)

Du 23 novembre 2026 (13h30) au 27 novembre 2026 (12h30) - Orléans, 3 avenue Claude Guillemin